

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ÉTATS-UNIS.

Un an.....50ct
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur.

BUREAU ET ATELIER : RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

ANNONCES.

1^{ère} insertion par ligne.....10ct
Insertions subséquentes.....5
Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

5^{ème} ANNEE

JOLIETTE, JEUDI, 29 NOVEMBRE 1888

No 17

No. 22

LES

DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE II.

—Est-il possible ! s'écrie l'infortunée passant du désespoir à l'espérance ; est-il possible que sans me connaître, vous ayez pitié de mes malheurs ; qui que vous soyez, monsieur, que Dieu vous bénisse et étende ses bienfaits sur vous, sur ceux qui vous sont chers !

Et dans l'élan de sa reconnaissance, elle baise à genoux la main que Robert s'efforce de lui cacher.

—Relevez-vous, madame, c'est un malheureux, plus à plaindre que vous, qui vous vient en aide.

Cette scène n'a pour témoins que le capitaine et quelques passagers basques, occupés à reconnaître leurs bagages déjà disposés sur le pont, car l'*Helvetia* a repris sa marche et doit mouiller le lendemain matin devant la capitale de la confédération Argentine.

Le capitaine, ayant consenti à cette ruse généreuse, fait entrer dans sa cabine Robert et Mme Manssintz qui alors relève son voile.

Cette femme est encore belle, la trace des larmes, des chagrins n'a pas altéré ce beau type espagnol transporté, à l'époque de la conquête, des bords du Guadalquivir aux rives de la Plata ; svelte, mince, de taille moyenne, enveloppée dans les plis collants de la saya nationale, tous ses mouvements ont cette grâce inimitable, mélange de vivacité andalouse et de nonchalance créole ; ses pieds, ses mains sont ceux d'un enfant, le teint mat de la figure tranche sur l'ébène de ses longs cheveux, à peine retenus sous la mantille ; les yeux, trop grands peut-être mais voilés de cils, ont cette expression caressante que le mot français rend mal et que l'espagnol exprime si bien : *carinoso*.

Dans les traits un peu accentués, dans la coupe des lèvres nettement arrêtée, on devine une énergie peu commune ; l'ovale de la figure, encadré par les broderies de la mantille, a une rare perfection, il donne à l'ensemble une harmonie qui, plus que la beauté, attire la sympathie ; d'instinct on pressent que cette femme est bonne, accessible aux seuls sentiments de l'affection tendre et dévouée.

Quand elle fut remise de la violente émotion qu'elle a ressentie en arrivant à bord, elle tendit la main à Robert.

—Monsieur, je ne dois vous taire ni mon nom ni mes malheurs, il faut que vous sachiez à qui vous avez accordé une protection si généreusement offerte. Je suis une mère qui veut retrouver l'enfant qu'on lui a ravi, une femme qui vient pleurer sur la tombe de son mari assassiné par Rosas. Je suis Germe de Escurra, veuve de José de Pombal. Ces mots ne vous disent rien, vous êtes étranger, mais si vous aviez habité nos pays en des temps plus heureux, vous sauriez que la famille Escurra est celle de la femme même de Rosas et que mon mari descend du fameux ministre portugais le marquis de Pombal. Orpheline avec une im-

mense fortune, j'ai été élevée par Manuelita, la fille de ce Rosas, le bourreau de tous les miens

Pauvre Manuelita ! s'écria-t-elle comme emportée par ses souvenirs, chère providence des malheureux, que de larmes tu dois verser en secret au milieu des hommages empressés, mais trop souvent contraints dont tu es l'objet ? La calomnie ne t'a pas épargnée, et pourtant, tu remplis près de ton père l'œuvre d'une sœur de miséricorde... il n'aime que toi, et tu te sers de ton influence pour faire le bien...

Jusqu'à dix huit ans j'ai vécu près d'une tante de Rosas, mais loin de Buenos-Ayres ; de temps en temps je venais au palais du gouverneur assister, soit à un bal, soit à une fête nationale. Je voyais peu Rosas ; mais je passais près de sa fille des heures qui m'ont appris à la connaître et à l'aimer.

Sa mère, donna Incarnation, vivait encore ; plus occupée de la politique et de ses intrigues que de sa famille et de la direction de sa maison, elle préparait à Rosas le rôle qu'il joue aujourd'hui ; c'était une femme remarquable, instruite, admirablement belle, douée de toutes les séductions qui ont aplani le chemin sur lequel son mari s'avancait vers le pouvoir absolu. Aux réclamations des puissances étrangères, elle savait adroitement faire miroiter, aux yeux de leurs représentants, des promesses qui ne se réalisaient jamais ; elle les tenait dans une sorte de rivalité jalouse qui paralysait les efforts de leurs gouvernements. Alliée à la première société de Buenos Ayres, elle attirait dans ses salons les membres influents du parti unitaire, laissant entendre que Rosas, dans ses mesures tyranniques, n'avait qu'un but : ramener l'ordre et la paix dans son pays et à une heure plus tranquille appeler près de lui les hommes qu'il avait éloignés du pouvoir.

Elle mourut à la peine, son mari lui refusant l'assistance d'un prêtre dans la crainte qu'elle ne révélât ses secrets... Ses secrets !... peut-être celui de la mort de cette femme à qui il doit tout !... L'opinion publique l'accuse de ce crime sans nom.

A partir de ce jour, le caractère de Rosas s'est affirmé dans toute sa cruauté. En réponse aux dédains de la société, qui désormais a refusé ses avances, il répondit par l'exil, la mort, la confiscation de biens dont il enrichit ses créatures ; ses salons autrefois réunion d'un monde élégant, bien né, il les a ouverts aux nouveaux couches, c'est-à-dire aux gauchos grossiers, aux gens tarés, aux adulateurs de sa tout-puissance, à ceux qui vivent de sa politique, aux assassins qui en assurent la réussite par un crime.

C'est dans les salons du gouverneur que je rencontrai don José de Pombal et j'acceptai sa main, trop heureuse de l'espoir de quitter bientôt avec lui un pays où je commençais à trembler.

Rosas mit une sourde opposition à mon mariage, ne voulant pas que les biens d'une riche héritière portés passassent aux mains d'une famille portugaise de Madère. Peut-être songeait-il à ces biens plus qu'à ma personne pour son fils Juan, personnage insignifiant, éloigné de la maison paternelle et livré à tous les vices d'une existence déréglée ?

Depuis, j'ai toujours pensé que la cause de mes malheurs était dans le

choix que j'ai fait... mais alors qui pouvait le prévoir ?

Nous restâmes deux ans, tantôt à Buenos-Ayres, le plus souvent dans la province où j'avais la plus grande partie de ma fortune ; mon mari m'aimait ; moi je le chérissais de toutes les forces de mon âme ; il était bon, généreux, chevaleresque, m'entourant de soins, de tendresses que je n'avais jamais connus ; privée de parents, d'amis, il devint tout pour moi, remplaça toutes les affections absentes, et quand je de vins mère, c'est alors que je sentis combien je l'aimais.

Pendant ces deux années la vie passa avec la rapidité d'un songe ; dans nos solitudes arrivaient parfois le bruit de la ville, le récit des crimes qui l'ensanglantaient, mais dans notre ciel si pur, c'était un nuage qui passait bien vite ; le bonheur rend égoïste et tous les deux, près de notre enfant, nous ne donnions qu'un faible tribut de regrets à ceux que la main du tyran séparait pour toujours ; nous nous croyions si bien à l'abri de l'orage !

Un jour, je reçus un billet tracé à la hâte par une main dont je reconnus l'écriture ; c'était de Manuelita ; il contenait ces mots :

—On vous accuse près du gouverneur de réaliser votre fortune pour fuir à l'étranger, de lui être personnellement hostile ; prouvez le contraire en revenant à Buenos-Ayres, en vous montrant aux réunions de Rosas dans sa quinta de Palmas.

Ce fut un coup de foudre... l'éclair était sinistre, il me frappa droit au cœur, mon mari plus confiant cherchait en vain à me rassurer.

—C'est dona Manuelita qui emploie ce moyen pour l'arracher à la vie sauvage et te rendre à son ami.

—Non, lui disais-je, nous sommes menacés, fuyons, fuyons ! il en est temps encore, n'emportons de nos biens que le plus précieux.

Et je serrais sur mon cœur mon fils endormi. Don José souriait de mes alarmes ; cependant il fut décidé que nous suivrions le conseil de Manuelita, ne fût ce que pour conserver son amitié fidèle, et le lendemain nous partîmes pour Buenos-Ayres.

Là nous trouvâmes, pour le soir même, une invitation à un grand bal donné à la quinta de Palmas pour la fête de notre protectrice.

—Tu vois la ruse de ton amie, me disait mon mari, ne l'avais-je pas devinée ?

Cependant il fallut songer aux préparatifs de cette fête ; depuis mon départ je ne m'étais plus occupée de toilette et, ici comme ailleurs, la mode est un tyran. Force fut de sortir, de quitter notre maison située en dehors de la ville, près du faubourg qui mène au village de Barrancas.

Quel fut mon étonnement en parcourant ces rues sombres, tristes, presque désertes, de trouver les magasins à demi ouverts, les marchands sur leur porte prêts à fermer les volets à la moindre agitation, au moindre bruit d'une populace qui passait arrogante, la menace dans les yeux, l'insulte à la bouche.

Caché dans le fond de ma calèche, j'osais à peine me montrer ; je me fis descendre sur la place du Cabildo où demeurait ma couturière, et ce ne fut pas sans effroi que je traversai les rangs d'une milice en armes.

—Qu'y a-t-il ? demandai-je à Mme

Rolland, modiste française, qui ferma la porte sur nos pas.

—C'est la loi d'épuration que vient de faire voter Rosas, me répondit-elle.

—Dans quel but ? Elle se pencha à mon oreille et me dit bien bas :

—Dans le but d'atteindre plus sûrement ceux que le gouverneur tient pour suspects à sa politique.

—Et que faut-il faire pour cela ? — Lui déplaire !

Je ne poursuivis pas plus loin mes questions et, la mort dans l'âme, je lui parlai de ma toilette pour le soir même, choisissant au hasard les fleurs, les dentelles. Elle m'arrêta en disant :

—Vous ignorez sans doute que Rosas a proscriit le blanc, le bleu, le vert comme couleurs unitaires ? le rouge dans toutes ses nuances est la seule permise.

(A continuer.)

Découverte étonnante.

(Suite et fin)

Et il se dit :

—Si par l'action l'une sur l'autre de lamelles vibratoires montées au diapason d'octave en octave, j'arrive à produire des vibrations tellement rapides que les molécules de l'air en soient désaimantées, il se produira infailliblement une désagrégation d'éléments atomiques, et chaque atome étant libéré de toute cohésion extérieure, il retombera sous l'action motrice universelle, qui est le principe du mouvement des mondes, l'état normal de la matière ; alors j'aurai obtenu ou plutôt dégagé une force incalculable, obéissant au moins complexe des initiateurs, la vibration d'une lame.

Quel rêve ! Eh bien ! le calcul était juste. Le rêve est devenu une réalité.

Mais avant de parler des moyens dont le hardi chercheur s'est servi pour mettre son idée à exécution, je veux essayer de mieux faire comprendre cette idée par un exemple aussi clair que simple.

Imaginez une série de cordes de piano accordées à l'unisson, mais résonnant à des octaves différents.

Si vous frappez une de ces cordes, toutes les autres se mettront à vibrer.

L'unisson déterminera une suite de vibrations se multipliant en proportion de la tension de chaque corde.

Après les 73,000 vibrations de la huitième octave, le son ne sera plus perceptible pour l'oreille humaine, mais les vibrations n'en existent pas moins, et pourront aller en se multipliant jusqu'à des millions et des millions, n'ayant pas d'autre cause ni d'autre point de départ que les vibrations relativement peu rapides, imprimées à la première corde touchée.

Or, rendues à ces millions de vibrations à la seconde, on comprend que les molécules de l'air peuvent devenir indépendantes les unes des autres ; et alors elles entrent d'elles-mêmes dans le mouvement de l'orbite universel.

L'idée trouvée, restait à maîtriser ce mouvement, à l'emprisonner—si l'on peut s'exprimer ainsi—et à le rendre docile et utile par l'application pratique.

Voici comment Jules Larmina décrit, dans le *Figaro*, l'appareil imaginé par l'illustre inventeur.

—Le moter Keely, dit-il, se compose d'une sphère en métal poli, d'un diamètre de soixante-quinze centimètres.

—A l'un des pôles est adapté un tourillon fixe, autour duquel se meut la sphère, tandis qu'à l'autre pôle se trouve un tourbillon mobile, tournant avec elle.

—Au bout de ce tourbillon mobile, qui dépasse la charpente supportant la sphère, est adaptée une poulie, d'où part une courroie de transmission, en relation avec des engins, quels qu'ils soient.

—Dans l'intérieur de la sphère se prolonge le tourbillon fixe, à l'extrémité duquel se trouvent de nombreux tubes sonores et autres appareils vibratoires.....

—L'appareil moteur—ou plutôt producteur de la force qui mettra la sphère en mouvement—se compose de lamelles vibratoires pareilles aux languettes d'un jeu d'orgue, de tubes vibratoires en communication avec ces lamelles, de diapasons, et d'une plaque Chladin, cette dernière ayant pour mission de ramener à l'unisson les sons qui s'en écarteraient.

—M. Keely fait vibrer les lamelles à l'aide d'un petit marteau, puis les diapasons ; par les tubes, le son produit s'emmagasine dans la sphère, et soudain la sphère acquiert un mouvement rotatoire d'une vitesse formidable.

Ce sont les molécules de l'air, désagrégées comme je l'ai dit plus haut, qui, dans leur force de mouvement et d'expansion, entraînent la sphère par le frottement exercé sur les parois intérieurs.

La chose est, comme on le voit, presque aussi simple que prodigieuse dans ses résultats.

Ses résultats, l'imagination a peine à les concevoir.

Plus de houille, plus de pile électrique, plus de machines suspendues, plus de masses encombrantes, plus de lourds attelages !

Une force énorme, centuple de celle que nous possédons aujourd'hui, produite instantanément par un petit appareil d'un poids léger, mis en mouvement, sans frais d'aucune sorte, par des lamelles et des tubes qu'on peut dire insuables.

Jugez de la révolution effectuée dans nos moyens de transport, dans notre industrie, dans nos travaux de tout genre, dans tout ce qui nécessite, à l'heure qu'il est, des mécanismes compliqués et coûteux !

Et la navigation atmosphérique ! Quels horizons elle va ouvrir à la science et au progrès universel !

Et ce n'est pas le rêve d'un visionnaire, comme je disais plus haut.

C'est une découverte réelle, tangible, constatée, éprouvée et jugée, de la façon la plus sérieuse, par une association célèbre d'hommes savants et pratiques.

On s'arrête éperdu devant le pas immense que cette petite sphère métallique va faire faire à l'humanité.

C'est comme si l'homme prenait la terre pour un immense treuil auquel il enroulerait le câble de ses machines.

Il ne lui restera bientôt plus qu'à atteler son char aux astres.

On pardonne à ce pauvre roi de la création de se montrer souvent si petit, quand son génie le fait quelquefois si grand.

LOUIS FRACRETTE.

L'ETOILE DU NORD

Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS.
ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Rue Manseau, Joliette, P. Q.

ABONNEMENT
Pour une année.....50cts
" 6 mois.....25cts
Strictement payable d'avance.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI, 29 NOVEMBRE 1888

Don du Gouvernement Fédéral.

A la demande de notre Député au Fédéral, M. Ed Guilhaud, une somme d'argent considérable a été obtenue, pour la construction d'un canal d'égoût, qui devra assécher le soubassement du nouveau bureau de poste de cette ville. Les travaux sont commencés depuis mercredi et sont poussés avec activité.

Le contrat a été accordé à M. George Beaucage.

Ce canal est la continuation de celui fait par la Corporation, et devra rejoindre celui qui passe à l'encroisement des Rues St-Pierre et Notre-Dame.

M. Beaucage a aussi entrepris la pose du système de chauffage à l'eau chaude ainsi que l'ameublement du bureau de poste. L'entrepreneur es père que le 1er de mai prochain, ce nouveau bureau sera ouvert au public, malgré que son contrat lui donne jusqu'au 1er septembre, il fait tous ses efforts pour attendre ce but.

La Lumière Electrique.

Nous publions ci-dessous le tableau des prix fixés par la Corporation, pour l'éclairage des maisons privées, magasins, hôtels et manufactures, au moyen de l'électricité :

Prix des maisons privées.

1 Lampe de 16 bougies.....	\$ 5
2	9
3	13
4	15
5	16
6	18
7	20
8	22
9	23
10	25

Prix des magasins, hôtels et manufactures.

1 Lampe de 16 bougies.....	\$ 7
2	12
3	15
4	18
5	20
6	22
7	23
8	25
9	27
10	30

Les manufactures qui prendront 25 lampes, ne paieront que \$2 par lampe.

Comme nos lecteurs peuvent le constater, les prix sont très bas. Nul doute que nos hommes d'affaires sauront encourager ceux qui veulent doter notre ville, d'un aussi beau système et qui, après tout, coûte très bon marché.

LA GUERRE

Jamais les journaux américains ne se sont autant occupés de nous qu'à l'époque actuelle. Ils soumettent toutes sortes de projets sur notre compte, tantôt parlant de conquête, tantôt d'annexion. Enfin le *New-York Herald* parle maintenant de s'emparer de nos provinces maritimes et des Indes Occidentales. Cette proposition est, sans doute, lancée pour faire sensation, et sous ce rapport le *Herald* a atteint partiellement son but.

Il ne faut pas assurément attacher plus d'importance qu'il ne faut à des articles de ce genre, surtout lorsqu'il n'y a entre les Etats-Unis et l'Angleterre aucun différend assez sérieux pour nécessiter un recours aux armes.

Constatons seulement que notre importance grandit singulièrement aux yeux de l'étranger, et que nous ne sommes plus le pays ignoré du milieu de ce siècle. Si on s'occupe autant de nous, c'est que nous avons

fait quelque chose, que nous sommes quelque chose, et que l'on croit que dans l'avenir nous pourrions jouer un rôle plus important.

Le Journal de Québec.

NOVEMBRE

A Madame M. Flore M. Blais, en mémoire de son Docteur Giroux.

Que de fois en Novembre on voit de pâles [ombres]
Secouer leur poussière et sortir des tombeaux ;
Ces morts, se promenant par de froides nuits [ombres],
Ont pour tout vêtement des linceuls en lam- [beaux].

Pauvres âmes en peine, errantes, fugitives,
Vous fuyez, n'est-ce pas ? ces séjours téné- [breux]
Qui vous tiennent, hélas ! bien trop longtemps [captives].
Partez ! allez, ô morts, joignez les bienheu- [reux] !

Mais quelle est donc cette ombre à la dé- [marche altière],
Qui va vers vous, Madame, une auréole au [front] ?
C'est un de ces élus rayonnant de lumière,
Dont les feux épurés jamais ne s'éteindront.

La colombe, au printemps, volant à tire d'aile,
Accourt pleine d'ivresse au nid de son amour,
Et si déjà l'attend sa compagne fidèle,
C'est pour mieux la surprendre à son heu- [reux retour] ;

Tel vole à vous, quittant son urne sépulcrale,
Celui qui futici votre bien cher époux ;
Et, ceignant votre front de la fleur nuptiale,
Il berce votre esprit des songes les plus doux.

Oh ! pourquoi s'arrêter à ces douces chimères
Qu'enfante dans notre âme un tendre souve- [nir] ?
Les plaisirs d'ici-bas, ces douces éphémères,
Ne sont que l'avant-goût du bonheur à venir.

La vie est sur la terre un rapide passage
Qui nous conduit bientôt vers le séjour des [Cieux] ;
A peine notre esquif a laissé le rivage
Que déjà l'autre rive apparaît à nos yeux.

Lorsque l'ouragan gronde au-dessus de nos [têtes],
Et que s'ouvre à nos pieds la gueule des en- [fers],
Nous pouvons voir encore, au milieu des tem- [pêtes],
La douteuse lueur de l'Etoile des mers.

Mais trop souvent, hélas ! l'homme dans la [tourmente]
Laisse à la femme en deuil des regrets bien [cuisants],
Lorsque le tourbillon, dans sa rage écumante,
Le saisit et le jette en ses gouffres béants...

Madame, croyez-moi, Dieu vous a faite veuve
De cet incomparable et meilleur des époux,
Afin que votre cœur soumis à cette épreuve,
N'ait de maître que Lui, ce Dieu trois fois ja- [loux].

C. P. BEAULIEU.

Ste-Mélanie, Novembre 1888.

Les insultes du Fanatisme.

Parmi les protestants éclairés en Allemagne, on commence à rompre avec l'école qui abhorre les moines. Tout récemment, un conseiller d'Etat prussien, chambellan de l'empereur, M. E. de Bertouch, a édité une histoire abrégée des associations religieuses et des ordres militaires qui en sont sortis. L'auteur parle en termes enthousiastes des moines ; il dit textuellement : " Les catholiques s'étonneront qu'un protestant se soit imposé la tâche de prendre en mains la défense des associations religieuses catholiques auprès de ces coreligionnaires ; cela pourra même scandaliser ceux-ci mais comme je l'ai fait remarquer, mon travail n'est pas fait dans un sens confessionnel.

Je ne veux que rendre honneur à la vérité et déchirer le voile de mensonges, qui par un zèle inconsidéré pour la religion protestante, cherche à cacher des œuvres de charité et des prodiges d'abnégation. C'est pourquoi je voudrais savoir le présent travail entre les mains de tous, pour dissiper les nombreuses erreurs répandues sur les ordres religieux et apporter un peu de lumière dans la ténébreuse superstition des pays protestants. "

Ces belles paroles sont bien propres à nous consoler des injures grossières que ne cessent de débiter chaque fois qu'ils en ont l'occasion, les ennemis ignorants et mal appris de nos institutions catholiques.

Mgr de Montréal à Rome.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal écrit de Rome que, le 5 novembre courant, il était reçu en audience par Sa Sainteté. Sa Grandeur rendant compte des émotions qu'elle a éprouvées dans cette circonstance, dit de Sa Sainteté que

" sa conversation avait quelque chose d'intime, qui plaisait beaucoup. " Bien que Sa Grandeur soit sobre de détails sur cette entrevue, nous pouvons conclure du peu qu'elle en dit que notre Saint-Père le Pape a fait le meilleur accueil à Monseigneur l'archevêque.

Profitant de la circonstance, Sa Grandeur a prié le Pape de bénir son clergé, les fideles et les œuvres du diocèse, et c'est avec toute l'effusion de son cœur paternel que Sa Sainteté a appelé les bénédictions du ciel sur Montréal, sur les paroisses du diocèse, sur le clergé et sur les fideles.

Vers la fin de l'audience de Monseigneur l'archevêque, M. l'abbé N. Bruchési a été aussi admis auprès de Sa Sainteté.

Mort du Juge Armstrong.

L'honorable juge Armstrong, président de la commission royale du travail est mort subitement vendredi dernier à Sorel. Il passait sur la rue en face de la compagnie d'imprimerie Richelieu lorsqu'on le vit chanceler et il tomba soudainement sur le pavé. On courut à son secours et on le transporta dans une maison voisine ; un médecin fut mandé en toute hâte, mais à son arrivée le juge avait rendu le dernier soupir. La mort a été causée par une attaque d'apoplexie. Le défunt était âgé de 68 ans. Il a été pendant dix ans à Sainte-Lucie, Indes Occidentales, où il a agi comme juge en chef. Il a aussi été pendant plusieurs années président du chemin de fer Montréal et Sorel.

Centenaire de Washington.

On s'occupe activement déjà de la célébration du centenaire de l'inauguration de Washington comme premier président des Etats-Unis. Cette solennité aura lieu à New-York le 29 avril 1889, et ne coûtera pas moins de \$175,000, dont \$50,000 seront fournis par des souscriptions privées, \$50,000 par l'Etat et \$75,000 par la ville de New-York.

Immigration Française.

M. George Delbruch, représentant du gouvernement français, était à Ottawa la semaine dernière et a pris des renseignements des plus minutieux sur notre système d'immigration, surtout sur la manière dont le gouvernement canadien traite les immigrants. On pense que cette visite officielle aura pour effet d'amener au Canada un bon nombre de Français pendant le cours de l'été prochain et que le gouvernement français favorisera cette immigration en lui accordant de l'aide, comme il en a été question dernièrement à la chambre des députés.

Mariage entre oncle et nièce.

Il a paru dans le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de Québec, un avis qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un Bill afin de déclarer légal et valide, nonobstant l'article 126 du Code de Procédure Civile du Bas Canada, le mariage célébré le douzième jour de mars 1878, entre Odilon Mongenais de la paroisse de Sainte-Marie Magdeleine de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, province de Québec, et Marie Anny Mc-Millan du même lieu.

L'article 126 du Code prohibe les mariages entre oncles et nièces et neveux et tantes et les alliés aux mêmes degrés.

Nos billets de banque.

Nous voyons qu'il se fait un mouvement parmi les institutions financières pour que tous les billets de banque en circulation soient adoptés au pair par tout le Dominion. Actuellement, il faut payer un escompte sur tous les billets venant d'une autre province. Cet état de choses a bien des inconvénients. Il se fait tant d'affaires entre les provinces, et le papier monnaie circule tant, qu'il y a vraiment anomalie à ne pas accepter comme monnaie courante les billets de toutes nos banques canadiennes.

Un Monument Historique.

Avec le volume Ve du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* qui vient de nous être remis, cet important ouvrage marche rapidement à sa conclusion. Le volume VIe va être mis sous presse.

Cette œuvre, véritable monument historique, comprend la généalogie de 2 millions de Canadiens français depuis l'origine du pays jusqu'à la domination anglaise. Par cela même, il est indispensable à chaque famille canadienne et doit se trouver chez chacune d'elle.

L'auteur Mgr Cyprien Tanguay, élevant ce monument à sa race, a apporté toute sa sagacité de chercheur, toute sa science d'historien, toute sa foi de patriote ; il en a fait une œuvre unique et, ce qui est inappréciable, une œuvre d'une grande exactitude.

L'importance du *Dictionnaire* a été vite comprise, aussi l'auteur a-t-il reçu de sérieuses félicitations, et les souscriptions sont-elles venues tous les jours plus nombreuses.

Les éditeurs, MM. E. Sénécal et Fils, ont mis toute leur vieille expérience à la publication du *Dictionnaire* et sont arrivés à attendre presque la perfection typographique.

Il nous paraît bien inutile d'insister par trop sur l'importance du *Dictionnaire*, car quelques mots suffisent pour la faire comprendre.

Un prospectus très détaillé sera envoyé à tous ceux qui en feront la demande par MM. E. Sénécal et Fils, 20 rue St-Vincent, Montréal.

Suicide étrange.

James Troke, fermier, âgé de 80 ans, a été trouvé mort dans un cerceuil, couvert de branches, dans le bord du bois de Saint-George, N. B., mardi dernier. Il quitta sa résidence avec une hache et une bouteille de poison. On trouva la bouteille près du cerceuil et on suppose qu'après en avoir bu une partie il se mit dans le cerceuil et tira le couvercle. Depuis plusieurs années le malheureux avait l'esprit dérangé.

Commerce de bois.

Un journal de Landres affirme qu'un commerce considérable de bois de sciage pourrait s'établir entre le Canada et la Russie Méridionale. Certains marchands de Batoum auraient, dit-on, demandé des prix à une des principales maisons d'Ottawa pour plusieurs millions de pieds par année. Il est assez étonnant qu'un débouché puisse se produire pour nos bois en Russie où il y a d'immenses forêts de pin ; mais si la nouvelle est vraie, elle fera plaisir à nos commerçants.

MEURTRE.

Le village de Braintree (Massachusetts) a été jeté dans la consternation par un assassinat encore entouré de circonstances mystérieuses.

Une vieille fille du nom de White, âgée de soixante quatre ans, habitait seule dans une maison isolée, avec un garçon de ferme qu'elle avait embauché tout récemment par l'intermédiaire d'un bureau de placement de Boston. Des voisins, étonnés de voir une lumière allumée en plein jour dans la maison de Miss White, y sont entrés et ont trouvé tout le mobilier dans un désordre indiquant que la ferme avait été mise au pillage. Finalement on est allé dans la grange et l'on aperçut une main émergeant d'une pile de foin. La pile de foin a été promptement défilée et un spectacle affreux s'est alors offert à la vue des personnes présentes. Le cadavre mutilé de Miss White se trouvait au milieu du foin ; la gorge était coupée et les pieds et les bras de la pauvre femme étaient solidement attachés à l'aide de liens de paille.

Le garçon de ferme, connu sous le nom de John Thompson et qui était originaire, croit-on, de la nouvelle-Ecosse a disparu et a emporté ses effets.

JUIF ET DINDES.

Il y a quelques jours un cultivateur vendit, sur le marché de Montréal, à un juif, plusieurs couples de dindes pour la somme de six piastres. Le vendeur va porter les din-

des à son acheteur sur la rue Craig, près du Champ de Mars ; il livra les dindes, mais le juif dit qu'il n'avait plus d'argent pour le payer et lui offrit sa montre en paiement.

Au lieu de remporter ses dindes, le vendeur prit la montre en paiement, à la grande satisfaction du juif.

Le cultivateur se rendit aussitôt chez un orfèvre qui lui dit que cette montre valait \$2,50. Figure du vendeur de dindes !

Morale—Quand on vend des dindes, il ne faut pas se montrer plus dinde qu'elles.

La potence à Waterloo.

Une exécution capitale des plus dramatiques a eu lieu dans la prison de Waterloo, chef-lieu du comté de Seneca (New-York). Un individu du nom de Charles Johnson, condamné à mort pour avoir assassiné un des gardiens de la prison, le 9 janvier 1887, a été pendu vers dix heures du matin.

Le supplice de ce misérable a duré plus d'une heure. En effet, il n'était pas neuf heures du matin lorsque le shérif est entré dans la cellule du condamné pour lui donner lecture de l'arrêt de mort. Or, comme les derniers préparatifs de l'exécution n'étaient pas achevés, le shérif a laissé le condamné dans sa cellule avec deux clergymen, et n'est revenu qu'à dix heures. Le cortège funèbre s'est enfin mis en marche, et, arrivé au pied de l'échafaud, le condamné est allé se placer de lui-même sous le nœud coulant, et a prononcé ces paroles d'une voix ferme : " Je suis innocent ; je n'ai pas commis le crime que je vais expier et je vais être exécuté à la place du véritable coupable. " Mais, à ce moment, Johnson, qui était en proie à une violente émotion s'est interrompu un instant pour essayer une larme qu'il n'avait pu retenir ; puis il a repris : " Je pars cependant volontiers pour l'autre monde et je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du tort. Adieu. "

Après cette scène pénible, car le meurtrier avait un complice qui n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité, un des clergymen qui accompagnaient le condamné a encore allongé son supplice en prononçant une allocution intempestive pour dire aux personnes présentes que Johnson s'était converti. Enfin, le condamné a été saisi par le shérif et ses aides, et quelques instants après son corps se balançait dans l'espace.

Pendant ce temps, un détachement d'un poste local de la Grande Armée de la république avait les plus grandes difficultés à refouler les curieux qui s'étaient attroupés aux abords de la prison en dépit d'une pluie torrentielle. D'ailleurs, seules, les personnes dont la présence est exigée par la loi ont assisté à l'exécution.

Jack Kehoe

Jack Kehoe, le meurtrier de Thomas Donnelly n'a plus que quelques jours à vivre. La requête pour une commutation de peine, envoyée à Ottawa, est restée sans réponse. La loi suivra-t-elle son cours ? L'avenir nous le dira.

Le condamné cependant paraît entretenir peu d'espoir. Il parle à ses gardes de sa fin prochaine, avec autant de sang-froid que s'il s'agissait de la chose la plus indifférente. On dirait qu'il tient peu à la vie. Il est vrai que la vie a eu peu de charmes pour lui.

Le bourreau qui doit l'exécuter, est déjà choisi. Un individu a demandé \$50,00 pour remplir l'œuvre fatale, et son offre a été acceptée.

Cette besogne jusqu'à présent avait presque toujours été remplie par un prisonnier.

CANADA, Province de Québec, district de Joliette, Cour de Circuit, No. 2251, François Xavier Lauberté, bourgeois, de la ville et du district de Joliette, demandeur, contre Edward S. Libby, commerçant, ci devant du même lieu et actuellement absent de la Province de Québec, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Ville de Joliette, le 22 Novembre 1888.

DESROCHERS & DESILETS.

G. G. G.

ECHOS DU JOUR

Une messe de *requiem* pour feu l'Hon. J. B. Rolland, Sénateur, a été chantée mardi matin, à l'église Notre-Dame de Pitié, à Montréal.

L'honorable M. Malhoit a commencé ses fonctions de juge de la cour Supérieure pour le district d'Aylmer. L'honorable M. Wortele étant saisi de la contestation du comté d'Ottawa, ne pourra pas venir siéger à Montréal avant quelques semaines.

La législature locale a été convoquée régulièrement pour le 9 janvier. Le parlement fédéral le sera probablement pour la mi-janvier, soit du 15 au 20.

Pour une prétendue dette qu'il trouvait difficile à collecter, un nommé McLean a saisi l'enfant de Lydney. C. B. et l'a gardé pendant trois jours. Il a été arrêté et ira probablement au pénitencier pour enlèvement.

Bien que la question n'ait pas encore été formellement discutée en conseil, il semble être entendu dans les divers ministères que le parlement sera convoqué pour la dépêche des affaires, soit pour le 24, soit pour le 31 janvier, et l'on hâte les préparatifs pour l'impression des rapports annuels et les estimations budgétaires.

Le général Middleton ne avait l'intention de donner sa démission au mois de janvier prochain, par suite de désaccord avec le gouvernement. Il dit que le gouvernement l'a toujours traité avec la plus grande considération, et que son terme d'office a été prolongé jusqu'au mois de novembre, 1892.

Le jury assermenté pour l'enquête tenue au sujet de la mort subite de M. Athanase Elot dit Julien, à Québec, a déclaré que le défunt avait commencé à manger un steak froid. En essayant d'avaler une bouchée trop grosse, il fut pris d'étouffement. Sa femme lui frappa dans le dos, mais cela n'eut aucun effet. On envoya chercher le Dr Jolicœur, mais à l'arrivée de ce dernier, M. Julien était déjà mort.

Il paraît certain que Mgr Cleary va être fait archevêque de Toronto, et le chanoine Gauthier, de Brockville, évêque de Kingston.

Cleveland se retirera, dit-on, de la présidence, avec une somme ronde de 250,000 dollars; 100,000 qu'il avait en quittant Albany, et 150,000 qu'il a économisés sur son salaire ou gagnés par des spéculations sur les terrains de Buffalo et de Washington.

Le total des immigrants arrivés au Canada, depuis le mois de janvier jusqu'au premier octobre, a été de 156,807, contre 128,260 pendant la même période de l'année dernière.

Le nombre d'immigrants qui se sont fixés au Canada pendant ces dix mois s'est élevé à 73,712, soit une augmentation de 11,000 sur l'année précédente.

UN HERCULE FARCEUR.

Une scène comique à Valleyfield.

La semaine dernière, une espèce de géant, du nom de Curliss, espion salarié d'Ottawa, arrivait en sournois, à Valleyfield, et saisissait une grande quantité de tabac qui ne portait pas le timbre exigé par la loi. Notre homme, muni d'un grand parchemin, traitait les marchands en faute avec une brutalité digne du joli métier qu'il exerce. M. Beauregard fut, comme les autres, honoré de sa visite. Ayant voulu saisir une petite chaudière de tabac qui n'était pas timbrée, M. Beauregard lui présenta le timbre qui s'en était détaché, et insistait à le replacer sur la chaudière, lorsque notre hercule le saisit au collet, le secoua fortement et le poussa violemment contre une cloison.

M. Beauregard logea immédiatement une plainte, et une heure après, Curliss était arrêté par le chef de police Boyer, assisté du constable Bergevin. Rendu en présence des juges de paix Nicolson et Sauvé, le grand espion joua d'audace. Il mit ses parchemins sous les yeux des juges, leur montra un article de la loi d'accise qui lui donnait le droit d'arrêter tous contrevenants à cette loi, dans toutes les parties du Dominion et qu'en conséquence il arrêta le plaignant Beauregard. Sur ce, ce trompant d'homme, il arrêta le chef de police et le fit prisonnier.

Un immense éclat de rire accueillit cette fanfaronnade. Le chef se récria: C'est vous qui êtes mon prisonnier! l'autre: Non c'est vous! Ils allaient continuer à s'ostiner lorsque M. McEachern fit remarquer à l'espion qu'il s'était trompé d'homme. Curliss ne se déconcerta pas, fit ses excuses au chef et apercevant Beauregard lui mit la main sur l'épaule en prononçant les paroles sacramentelles: "Au nom de la Reine, je vous arrête." Un nouvel éclat de rire se fit entendre dans la foule.

La cour ordonna au prisonnier de cesser ses farces et l'enquête commença. Les faits mentionnés dans la plainte ayant été amplement prouvés, Curliss fut condamné à dix piastres d'amende et aux frais, ou, à défaut de paiement immédiat, à trente jours de prison.

Etrange découverte

On vient de faire une étrange découverte et qui crée une certaine émotion à Rimouski.

Il y a une quinzaine de jours, un vieillard, âgé de 79 ans, fut trouvé debout dans une tranchée, le corps dans l'eau jusqu'à la ceinture, le crâne fracassé. Le coroner fit une enquête avec le résultat ordinaire de mort accidentelle.

Or, ce que l'on vient de découvrir c'est que ce vieillard était monté sur les 4 heures du matin, dans un convoi pour se rendre à Québec.

Pour une raison ou pour une autre soit qu'il n'ait pas eu de billet de passage ou que ce fut un convoi spécial, le conducteur fit arrêter le train vis-à-vis la paroisse du Sacré-Cœur et fit descendre le vieillard.

C'est évidemment en se rendant à la gare la plus rapprochée en marchant sur la ligne, que le malheureux tomba dans une tranchée et ne pouvant se retirer de cette position pénible fut frappé à la tête qui dépassait la tranchée par le premier convoi qui passa. Chose singulière, personne du train paraît-il, n'a été entendu à l'enquête devant le coroner.

Il paraîtrait qu'un des frères de la victime qui demeure à Saint-Roch, à Québec, se propose de prendre des procédures au criminel contre le conducteur du convoi en question, parce qu'il aurait violé la loi en déposant ce vieillard entre deux stations.

Echos de Joliette.

Religieux.—Un Triduum aura lieu les 5, 6 et 7 de décembre prochain, à la chapelle Bonsecours de cette ville, en l'honneur des sept fondateurs de l'ordre des *Servites* de Marie, auquel la communauté de la Providence est agréée. Ces nouveaux saints ont été canonisés le 15 Janvier dernier.

Personnel.—J. Leprohon, M. D., de St-Ambroise de Kildare, était en cette ville, mardi matin, à l'occasion de la mort de Madame Gaspard Leprohon, sa belle sœur.

Progres.—M. J. A. Larochelle, marchand, de cette ville, vient d'acheter de M. Ed. Fisk, le terrain vacant, voisin de M. S. Piquette, pour y construire une bâtisse de trois étages, qui lui servira de magasin et logement privé.

Les plans de construction sont à se préparer et les travaux seront poussés avec activité. Nous félicitons M. Larochelle de son esprit d'entreprise et nous sommes certains qu'il sera couronné de succès.

Au Ciel.—Marie-Albertine, enfant de M. J. O. Brault, est décédée mercredi après 5 jours de maladie. Elle était âgée de 4 ans et demi.

Pour les Fêtes.—M. Ed. Migué, marchand de Joliette, vient de recevoir, plusieurs centaines de barils de belles pommes de toutes les sortes: *Spys, Baldwins, Russets, Grinnings* et les fameuses du Canada. Le tout de premier choix. Toutes ces pommes sont garanties et pourront facilement se conserver. Le tout à prix réduits. — **UNE SPÉCIALITÉ:** M. Ed. Migué vient de prendre une agence en coutellerie *Silver Plated* consistant en cuillères assorties, couteaux, fourchettes, etc., en *Albaloid* garantie et d'un fini supérieur. Dans l'usage de cette marchandise, il n'y aura plus de perte de temps, pour conserver le lustre de ces articles, ainsi par ces objets, plus besoin de brique, ni de frottage, il suffit de les entretenir proprement pour les conserver en bon ordre.

Cette marchandise est en usage dans tous les grands hôtels et tous en sont très satisfaits. M. Ed. Migué vend cette coutellerie si bon marché, que tous peuvent s'en procurer avec avantage.

Tous les ordres reçus par la voie du téléphone recevront une prompt attention.

St-Félix de Valois.—Le 21 novembre est décédé en cette paroisse, M. J. Bte Coulombe, à l'âge de 87 ans.

Le 25 du même mois, est aussi décédé M. Alexis Aubin, à l'âge de 96 ans.

Puisse plusieurs de vous lecteurs, atteindre un aussi bel âge.

Nouveau barbier.—Un Monsieur Laquerre barbier-coiffeur, de Montréal, a ouvert depuis quelque temps, une boutique de barbier, près de l'église paroissiale.

Du nouveau.—M. J. O. Pagé a ouvert samedi dernier, un état de boucher, au marché de Joliette. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Signe des temps.—Les voitures d'hiver circulent dans nos rues et à la campagne. Les chemins sont cependant médiocres.

Transport.—La bâtisse érigée l'an dernier, sur le terrain du Dr Bernier, vis à vis l'église de cette ville, va être bientôt transportée à un autre endroit. Cette nouvelle a créé une gaieté générale dans les environs, vu que cet édifice peu gigantesque était placé dans un endroit peu convenable, tant sur le rapport de la construction, que de l'élégance.

Décédée.—Nous regrettons d'apprendre la mort de Mademoiselle Emma Larochelle, frère de notre ami M. J. A. Larochelle, décédée à Blackstone Mass, E. U., le 22 novembre, à l'âge de 25 ans. Depuis le commencement de l'année, c'est la deuxième victime parmi les membres de sa famille. Nos condoléances.

Perdu.—Dans le courant de la semaine dernière, M. C. A. Provost, représentant la maison Lonsdale, Reid & Co., de Montréal, a perdu une petite valise à main, en cuir rouge contenant différents articles, tels que: cartes d'affaires, livres d'ordres, une paire de chaussures, une paire de claques, etc. Cette valise a été perdue à partir de l'Hotel Chevalier à St-Thomas. Celui ou celle qui la remettra à M. P. Chevalier, Joliette, recevra une généreuse récompense.

Décédée.—Dame Louis Martel, Veuve de feu M. Louis Martel, cultivateur de la paroisse St-Chs Borromée, est décédée le 22 novembre, en cette ville. La défunte était âgée de 84 ans et était une fervente chrétienne.

Obituaire.—Madame E. Archambault, épouse de feu M. Thomas Bélaïr, est décédée jeudi dernier, le 22 Novembre, à l'âge de 82 ans. Madame Bélaïr habitait Joliette depuis environ 40 ans.

Avis au public.—MM. Williams Copping & Cie, marchands de cette ville, viennent de recevoir un char de pommes, de toutes les sortes, qu'ils vendront toujours au plus bas prix du marché. Le choix consiste en *Baldwins, Grinnings, Russets, American Pippin, Candy-Reds, Strawberry et Winter Sweets, etc.* Les consommateurs devront s'empresser d'en faire le choix, car l'écoulement se fait rapidement.

Vol sans précédent.—Curieux mais effronté voleur:—Lundi soir, le 26 courant, entre 7 et 8 heures, la connexion téléphonique fut tout à coup interrompue entre Joliette et Montréal, il était alors raisonnable de croire que la tempête qui sévissait, en était la cause, mais..... erreur, pour s'assurer de la cause de la susdite interruption, un message fut envoyé au bureau central du téléphone à Montréal, et la réponse textuelle fut:

"Le fil était tombé sur un espace de 3 milles en arrière du Sault-aux-Récollets est volé, nous sommes à reconstruire, veuillez attendre les bureaux où vous pouvez connecter."—Signé: L. B. McFARLANE.

Que dit le bon public de cet audacieux vol? n'est ce pas lecteurs qu'il faut être indulgents dans nos jugements, surtout ne jamais trop les précipiter, car enfin il y a tant de circonstances différentes impossibles à prévoir en dépit de toute bonne volonté et d'activité que l'on peut déployer.

Don généreux.—L'Hon. R. Thibodeau, président de la Compagnie Royale électrique, a généreusement souscrit lundi dernier, vingt-cinq piastres à M. Albert Gervais, pour l'inauguration de la lumière électrique, en cette ville. Dans le courant de la semaine prochaine, notre ville sera éclairée et l'inauguration de ce nouveau système d'éclairage aura lieu la semaine suivante.

Une nouvelle idée.—Il est rumeur en ce moment, d'agiter la question de séparer les lignes de commerce, en cette ville. Une assemblée des marchands aura lieu bientôt à Joliette, dans ce but. L'intention de ceux qui veulent s'occuper de cette question est que celui qui voudra tenir différentes lignes de marchandises, paiera à la Corporation, une taxe spéciale outre sa ligne de commerce. Cette question paraît rencontrer l'approbation de plusieurs marchands.

Remerciements.—Nous sommes priés de la part de M. G. Désautniers, de remercier les personnes qui ont bien voulu chanter aux obseques de sa petite fille décédée la semaine dernière et de les assurer de toute sa gratitude.

Décédée.—Dimanche, le 25 novembre, est décédée en cette ville, Madame Gaspard Leprohon, née Célanise Savoie, à l'âge de 37 ans et cinq mois. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux et deux enfants en bas âge. Ses funérailles ont eu lieu mardi matin.

St-Jean de Matha.—En cette paroisse, le 16 novembre, est décédée Melina Mesnard, épouse de M. Moïse Robitaille, à l'âge de 22 ans. Ses funérailles ont eu lieu lundi, le 19 novembre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et un enfant.

L'honorable M. Chapleau

L'honorable M. Chapleau qui paraissait se remettre lentement de sa récente rechûte, est beaucoup mieux et il s'est rendu à son bureau mercredi. Ses médecins lui avaient conseillé un autre voyage à Paris. Mais l'honorable secrétaire d'Etat espère pouvoir se rétablir complètement sans être obligé de faire ce voyage.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la réunion annuelle des membres de la société d'agriculture du comté de Joliette aura lieu à Joliette le 18 décembre 1888 au bureau d'Enregistrement. Pour l'élection des directeurs.

Par ordre
EDOUARD GUILBAULT.
P. S. A. C. J

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il a transporté son bureau dans le bureau de MM Dugas & Marsolais, avocats, de Joliette, et que l'on pourra s'adresser à M. Marsolais, son adjoint, pour toutes affaires concernant le Revenu de la Province, pour ce District.

Joliette, 28 Novembre 1888.
M. CRÉPEAU,
Perc. Rev. Prov.

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure

—ET—
Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur.

Pommades pour teindre les cheveux.

Le professeur Haskovec recommande comme base, pour la préparation des pommades destinées à teindre les cheveux, un mélange de 100 gr. de lanoline et 20 gr. de saindoux, aromatisé à volonté avec de l'essence de rose ou autre.

Pour teindre les cheveux gris don't la couleur primitive était le châtain, il ajoute à cette pommade une solution de 5 gr. nitrate de Bismuth et 3 gr. acide citrique dans 20 gr. de glycérine.

S'il s'agit au contraire de teindre des cheveux blanchis qui avaient été noirs auparavant, on ajoute à la pommade servant d'excipient une solution de 2 gr. d'extrait de brou de noix et 3. gr d'acide pyrogallique, dans la quantité d'eau strictement nécessaire. Ces deux pommades réussissent fort bien. —(Science Pratique.)

Vins Français !

J. S. AYBRAM,
FABRICANT,
Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE,
VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix. Les prix à la satisfaction de tous.
31 Oct 1888, No 19--1 an

E. MIGUE,

Marchand en Gros de
VINS FRANÇAIS.—Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE.—Oparto, Tarragona, Chery, Malvoisie etc., etc;

VINS CANADIENS.—Si bien apprécié du public.

EAU DE VIE.—(Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER.—En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE.—En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

BIERE ET PORTER.—Des MM: Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,
Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'EPICERIES, FRUITS, PATES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc., COIN DES RUES

DeLanaudiere & St-Pierre,
JOLIETTE, P. Q.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliéuses : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont PUREMENT VÉGÉTALES et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercureux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliéuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations cordiales

Votre tout dévoué

Dr D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliéuses sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIÉTAIRE :

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

G. A. CHAMPAGNE,
AVOCAT,

Admis au barreau, Nov. 1858

BUREAU ET RESIDENCE :
RUE MANSEAU,
JOLIETTE.

Olaus Thérien, M. P.

AVOCAT | ADVOCATE.

Ste-Julienne,

Comté de Montcalm, P. Q.

NOUVEAUTES

— POUR —
L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis. Etoffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment extraordinaire pour le deuil. Un grand choix de collets, poignets, cols pour les jeunes gens. Les couvertes ont été achetées par ballot à des conditions extraordinaires. Couvre-pieds blancs et en couleur en grande quantité.

Un lot de corps et caleçons défilant toute compétition. Tapis pour plancher de salons de 35 à 75 cts la verge. Le plus grand assortiment de hardes faites que l'on puisse voir.

Il ne faut pas oublier les pelletteries pour le grand choix dans différentes modes pour Dames et Messieurs : Au-delà de 500 peaux de moutons de Perse assorties dans les prix suivants : \$2,50, \$3, \$3,50, \$4, \$4,50, \$5, \$5,50, \$6, \$6,50. Imitation Seal Skin jusqu'à \$15 la verge.

Ainsi venez voir le plus grand assortiment. Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Camille Labrèche

Grande Chance pour les Cultivateurs !

Nous conseillons fortement aux cultivateurs de faire usage de la célèbre Charrue de

M. Sévère Chaussé,

Fabricant de Charrues, Etc.,

L'Épiphanie, P. Q.

Cette charrue est certainement celle qui devrait être en usage partout. Tous ceux qui s'en servent en sont très satisfaits, elle est légère, fait l'ouvrage à perfection, a l'oreille trempée plus solidement que toute autre et se vend garantie sous tous rapports.

Essayez-la avant de vous en procurer ailleurs et vous aurez pleine et entière satisfaction. Le prix est de \$12,00. Vente à conditions faciles.

Adressez-vous à

M. SEVÈRE CHAUSSE,

L'Épiphanie, P. Q.

No 9, 4 Oct. 1888—6m

Avis aux marchands. — Si vous avez besoin d'un bon soulier, fait avec tweed neuf de première qualité, et en bon cuir goudrier, adressez-vous à Albert Gervais. Le prix en gros est de \$2,40 cts la doz. Essayez-les une fois, et vous en serez satisfaits.

N. I. Charland,
TAILLEUR,
DE JOLIETTE,

Vient de faire l'acquisition d'un nouvel instrument pour fabriquer toutes sortes de boutons pour habits d'hommes pour convenir aux habilement que l'on porte, et cela de toutes grandeurs. De plus, M. Charland annonce aux Dames qu'il en fabriquera spécialement pour les vêtements de femmes et enfants. Donc plus d'inquiétude pour se procurer des boutons pour convenir à vos habits.

Allez tout droit voir

N. I. CHARLAND,
RUE ST-PAUL, JOLIETTE.

No 14 8 Nov. 3m

Poudre Déplicative



DE VINK
POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La **POUDRE DÉPlicative DE VINK**, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bertiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épizootique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires ; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la **POUDRE DÉPlicative DE VINK** contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me soustris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIMERIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins le paquet.

A VENDRE.

Bon placement sur une magnifique propriété.

Un emplacement de 50 Pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur, bâti d'une maison pour deux logements avec Hangar et autres dépendances, aussi un espace très étendu pour faire un magnifique jardin, situé sur la Rue St-Barthélemy, entre les Rues St-Antoine et St-Jacques, Joliette.

Conditions faciles et à bas prix. Pour plus amples informations, s'adresser à M. JOSEPH GUBAULT, commis chez MM. J. E. A. Richard & Cie, Joliette.

10 1888, 3 m.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et de paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie. La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr.
JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET,
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesée à toin, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures. Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur. M. A. Goulet, continuera sa boutique de sellier et tiendra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qu'il vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Menuisier,

Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un gout supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

Compagnie Minière

— DU —

DISTRICT de JOLIETTE.

HILAIRE NEVEU, PRÉSIDENT.
LOUIS FARLY, SEC - TRÉSORIER.
REMI NEVEU, SURINTENDANT.

Des parts dans cette Compagnie seront vendues jusqu'à nouvel ordre pour douze piastres (\$12,00) par part.

Les Certificats seront envoyés franc de port en recevant le montant mentionné plus haut.

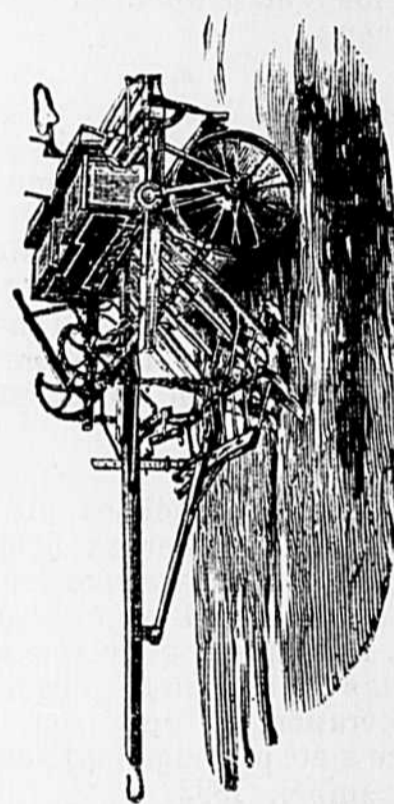
S'adresser à

LOUIS FARLY,

JOLIETTE, P. Q.

N.B.— La propriété est située dans la paroisse de St-Alphonse comté de Joliette.

Rouleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouurer le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à mouler, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers.

Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours on mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 8, 14-12m